

TRAVAIL ET EFFECTIFS DU GROUPE 2 : LES DEMANDES DE L'EMPLOYEUR

Dans ses présentations initiales, Postes Canada a proposé des changements majeurs aux règles de dotation, aux heures supplémentaires et aux régimes de travail du groupe 2. L'employeur vise notamment à mettre en œuvre le système de « livraison dynamique ». Ce système utilise un logiciel pour ajuster les itinéraires de livraison en fonction des volumes de courrier, des distances et de la charge de travail.

Après la dernière ronde de négociations, un modèle de livraison dynamique a été mis à l'essai avec la participation du Syndicat à l'installation Champlain, à Montréal. Postes Canada n'a pas indiqué si le modèle utilisé dans le cadre de ce projet pilote ressemble au système qu'elle veut mettre en œuvre à l'échelle nationale. Bien que la proposition de l'employeur ne contienne pas beaucoup de détails, nous pouvons donner un aperçu de ses points saillants :

- **Semaine de travail variable :** Postes Canada souhaite que les factrices et facteurs continuent de travailler 40 heures par semaine. Toutefois, au lieu d'un horaire stable de 8 heures, 5 jours semaine, l'employeur veut pouvoir modifier les horaires en fonction des volumes. Ainsi, un facteur pourrait travailler 8 ½ heures le lundi, mais travailler des journées plus courtes le reste de la semaine. Le modèle proposé consisterait à déplacer quotidiennement les volumes d'un itinéraire à l'autre. Les factrices et facteurs ne seraient payés au taux des heures supplémentaires qu'après avoir travaillé un nombre d'heures en excès de leur horaire de travail.
- **Aucun titulaire d'itinéraire :** Selon le modèle de l'employeur, les factrices et facteurs ne postuleraient plus pour obtenir un itinéraire en particulier, mais plutôt pour obtenir un horaire de travail (secteur, heure de départ ou vague).

Les tâches quotidiennes des factrices et facteurs et l'ordre de livraison changeraient en fonction des calculs du logiciel d'acheminement.

- **Employées et employés permanents à horaire flexible :** Postes Canada souhaite créer une nouvelle fonction au sein de la classe d'emplois des factrices et facteurs, appelée « Temps partiel Flex (TPF) ». L'horaire des EPF compterait un minimum de 3 heures par jour, mais leurs journées de travail pourraient se prolonger jusqu'à 8 heures si du travail est disponible.

Les EPF s'occuperaient principalement des volumes excédentaires des factrices et facteurs à plein temps. L'un des principaux objectifs de l'employeur est de réduire au minimum les heures supplémentaires en obligeant les employées et employés à temps partiel à travailler à taux simple. Cette proposition se traduirait par une hausse du travail à temps partiel au sein du groupe 2.

- **Couverture des absences :** Postes Canada veut modifier l'ordre de priorité aux termes de la clause 17.04 afin de pouvoir faire appel à des employées et employés temporaires avant d'offrir des heures supplémentaires aux factrices et facteurs à plein temps. L'employeur cherche ainsi à réduire ses coûts.
- **Travail interne :** Postes Canada veut créer une nouvelle fonction au sein de la classe d'emplois PO-4 appelée « soutien à la livraison ». Cette fonction combinerait à la fois les tâches des adjointes et adjoints aux factrices et facteurs et celles des achemineuses et achemineurs. Ce travail, qui aujourd'hui appartient au groupe 2, serait transféré au groupe 1, où aucune valeur de temps n'est attribuée aux tâches effectuées.

Selon nos premières discussions, l'employeur souhaite réorganiser en profondeur le travail des factrices et facteurs.

Postes Canada ne nous a pas encore donné beaucoup de détails sur le modèle de livraison dynamique qui serait mis en œuvre. Mais une chose est claire : si nous voulons réussir à résoudre les problèmes auxquels les factrices et facteurs sont confrontés depuis trop longtemps, notre équipe de négociation aura besoin de votre soutien sans réserve.

Pour obtenir des mises à jour sur les négociations et d'autres nouvelles du Syndicat par courriel, abonnez-vous à Somm@ire : www.cupw.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

